

Introduction du chapitre :

Dans le chapitre précédant de notre mémoire et avec l'aide de plusieurs ouvrages spécialisés nous avons défini le concept de contrôle interne sur les immobilisations corporelles, son organisation et son fonctionnement.

Dans ce troisième chapitre, on va mettre en pratique tous ce qu'on a vus comme théorie sur le contrôle interne des immobilisations corporelles.

Et avant d'entamé cette phase il est jugé nécessaire de présenté l'entreprise où on va effectuer notre travail qui est l'ENIEM. Puis on va effectuer l'évaluation de contrôle interne au sein de l'ENIEM, et enfin le Contrôle des comptes des immobilisations corporelles.

Section1 : présentation générale de l'ENIEM

1-1 Historique de l'ENIEM :

Le complexe d'appareils ménagers résulte d'un contrat « produit en main » établie dans le cadre du premier plan quadriennal, et signé le 21 Aout 1971 avec un groupe d'entreprises Allemandes représentées par le chef de fil D.I.A.G(société Allemande) pour une valeur de 400 millions de dinars. Les travaux de génie civil ont été entamés en 1972 et la réception des bâtiments avec tous les équipements nécessaires à eu lieu en 1977.

En 1983 l'ENIEM est issue de la restructuration de la SONELEC, elle est donc une entreprise au statut de société nationale.

En 1989 L'ENIEM est passée à l'autonomie, les premières reformes ont été engagée et fus doté de tous les organes de gestions légaux.

- ✓ une assemblée générale.
- ✓ Un conseil d'administration.
- ✓ Un capital social.

Ainsi que le redéploiement des activités à l'intérieur et à l'extérieur de l'unité.

Ces plans d'extension et de redéploiement du CAM se conjuguent directement avec ces autres programmes relatifs à la formation et à l'amélioration de la gestion, de la maintenance et de la qualité.

Depuis 1996, l'entreprise est organisée en unités et à finalisé l'unité lampes de MOHAMADIA, en Octobre 1988 l'ENIEM est une entreprise certifiée par ISO 9002 et par un organisme international : AFAQ.

Dans la restriction de l'ENIEM crée par les HOLDINGS, le complexe d'appareils ménagers (CAM) a été éclaté en unités.

- **Trois unités de production :**
 - ✓ unité froid.
 - ✓ Unité cuisson.
 - ✓ Unité de climatisation.
- **Unité prestation :**
 - Unité prestation technique.

- **Unité commerciale :**

-unité siège :

Ces unités sont implantées au niveau de la zone industrielle AISSAT IDIR-OUED AISSI le siège de la direction générale est située à TIZI-OUZOU.

1-2 Carte d'identité de l'ENIEM :

L'entreprise nationale des industries électroménagères (ENIEM) se trouve à une dizaine de kilomètres à l'Est de Tizi-Ouzou et principalement dans la zone industrielle « AISSAT IDIR » de l'OUAD AISSI.

Cette entreprise est issue de la restructuration de l'ex SONELEC (société nationale de fabrication et de montage électroménagers) par le décret présidentiel n° 84-19 du 02 février 1983, dans le cadre de la mise en place des réformes économiques de 1988, elle est constituée d'une :

- ✓ Direction générale sise à Tizi-Ouzou boulevard STITI.
- ✓ Unité froid sise au complexe de l'OUDE-AISSI.
- ✓ Unité cuisson sise au complexe de l'OUED-AISSI.
- ✓ Unité climatisation sise au complexe de l'OUED-AISSI.
- ✓ Unité prestations techniques sise au complexe de l'OUED-AISSI.

L'ENIEM est une entreprise publique par actions (SPA), elle est dotée d'un potentiel équipement très important et humain avoisinant les 3500 travailleurs. Son capital social est de 10 279 800 000,00 DA. Le champ de l'activité de L'ENIEM consiste à produire est développer des produits électroménagers à savoir :

- ✓ Les réfrigérateurs et congélateurs ;
- ✓ Les cuisinières ;
- ✓ Les climatiseurs ;
- ✓ Les machines à laver ;
- ✓ Les chauffe eau et chouffe bains.
- ✓ RGB ;
- ✓ Armoire et comptoirs frigorifiques

2- Définition des unités :

2-1 Organisations de l'entreprise ENIEM :

Actuellement, l'entreprise ENIEM est constituée de :

- ✓ Direction générale (DG) ;
- ✓ L'unité commerciale ;

- ✓ L'unité froid ;
- ✓ L'unité cuisson (UC) ;
- ✓ L'unité climatisation (UCLIM) ;
- ✓ L'unité prestation technique (UPT) ;
- ✓ L'unité MILIANA (sanitaire) (US) = FILIALE
- ✓ FILAMP=FILIALE DE L'ENIEM.

2-2 mission principale de l'ENIEM :

L'ENIEM est une des entreprises stratégiques sur le plan économiques du pays puisque elle participe à l'augmentation du produit intérieur brute (PIB).

Sa mission est d'assurer le montage, le développement et la recherche dans le domaine des différentes branches de l'électroménager, elle assure également la production des appareils de réfrigérateurs de cuisson et de climatisation avec une intégration nationale importante.

2-3 La mission et l'activité de chaque unité :

1- La direction générale :

Elle est l'unité entité qu'est responsable de la stratégie du développement de l'entreprise et ce en tenant compte de résolutions de son conseil d'administration.

Elle exerce son autorité hiérarchique et fonctionnelle sur l'ensemble des directions et des unités. Le président directeur général est assisté par des cadres dirigeants chargés des principales fonctions, de l'entreprise suivantes :

- ✓ Direction générale industriel (DGI) ;
- ✓ Direction développement et partenariat (DDP) ;
- ✓ Direction Centrale finance et comptabilité (DCFC) ;
- ✓ Direction des ressources humaines (DRH) ;
- ✓ Direction planification et contrôle de gestion (DPCG) ;
- ✓ Direction marketing et communication (DMC) ;
- ✓ Direction qualité (DQ).

2- Unité froid :

Elle est de loin l'unité la plus importante de point de vue effectif

« 1880 travailleurs, elle produit plusieurs modèles de réfrigérateurs et congélateurs » :

- ✓ Réfrigérateurs petit modèles (160L, 200L, 240L) ;
- ✓ Réfrigérateurs grands modèles (300D, 350S, 290C, 520L) ;
- ✓ Congélateurs grands horizontal et vertical (BAHUT 1301, 1686).

- **Mission :**

La mission globale de l'unité est de produire et développer les produits de froids domestiques.

- **Activité :**

- ✓ la transmission de la tôle ;
- ✓ le traitement et revêtement de surfaces (peinture, plastification) ;
- ✓ l'injection plastique et polystyrène (condenseur, évaporateur,.....)
- ✓ l'isolation ;
- ✓ le thermoformage.

3- Unité cuisson :

Cette unité est spécialisée dans la production de différents types de cuisinières.

- **Sa mission :**

La mission globale de l'unité est de produire et développer des produits de cuisson, à gaz butane ou mixte ainsi que tout produits de technologie similaire.

- ✓ Cuisinière à gaz 4 à 5 feux.

- **Son activité :**

- ✓ Transformation de la tôle ;
- ✓ Traitement de la surface (émailage, zingage, chromage) ;
- ✓ Assemblage des cuisinières.

4- Unité climatisation :

Comme son nom l'indique, elle est spécialisée dans la fabrication et montage de plusieurs types de climatiseurs.

- **Sa mission :**

La mission globale de l'unité est de produire et développer les produits de climatisation à savoir :

- ✓ Les climatiseurs ;
- ✓ Les chauffe eau ;
- ✓ Les chauffe bains ;
- ✓ Le radiateur à gaz butane ;
- ✓ Les machines à laves ;
- ✓ Les comptoirs et armoires frigorifiques.

- **Son activité :**

- ✓ Transformation de la tôle ;
- ✓ Traitement et revêtement de surface (peinture) ;
- ✓ Assemblage de climatiseurs.

En plus de ses activités de réalisation, les unités de production (froid, cuisson, et climatisation) assurent en leurs seins respectifs, les activités suivantes :

- ✓ Etude/ méthodes de fabrication ;
- ✓ Achats ;
- ✓ Contrôle (réception en cours de fabrication final) ;
- ✓ Maintenance ;
- ✓ Sécurité industrielle.

5- Unité prestation technique :

C'est une unité de service aux autres unités de production, elle est chargée de la gestion :

- ✓ Des énergies et fluides ;
- ✓ De l'entretien des équipements ;
- ✓ Des engins roulants ;
- ✓ De l'entretien des bâtiments ;
- ✓ E fonction informatiques au sein des complexes appareils ménagers.

- **Sa mission :**

Elle est chargée de gérer, d'exploiter et d'entretenir les moyens techniques communs utilisés dans le processus de production des autres unités, ainsi que la gestion de la totalité des infrastructures communes (bâtiments, éclairage, surveillance, récupération, déchets et rebut). Cette unité assure également la réalisation des pièces de rechanges d'outillages (moules, outils, etc...), assure toutes activités informatiques des unités.

- **Activité :**

- ✓ Conception et réalisation des outils/ moules ;
- ✓ Réalisation (usinage) de diverses pièces ;
- ✓ Etalonnage/ vérification des instruments de mesure ;
- ✓ Impression, prestation sociale ;
- ✓ Production d'énergies de fluides ;
- ✓ Entretien des bâtiments ;
- ✓ Fabrication de palette (menuiserie) ;
- ✓ Neutralisation des rejets industriels avant évacuation vers l'Oued ;

- ✓ Transport marchandises ;
- ✓ Surveillance du site ;
- ✓ Achat divers (tenue de travail, gant, fournitures de bureaux etc...).

6- Unité commerciale :

Elle est chargée de la commercialisation des produits des unités du froid, climatisation et cuisson, de la gestion du réseau et de service après-vente.

- **Sa mission :**

Sa mission étant l'étude de marché national et international, l'écoulement de tous les produits des unités de production.

- **Activité :**

- ✓ Marketing ;
- ✓ La vente (à travers ses moyens propres et un réseau d'agents agréés) ;
- ✓ Services après ventes ;
- ✓ Gestion des stocks produits finis des produits de l'ENIEM ;
- ✓ La distribution et l'exploitation des produits ENIEM.

7- filial MELIANA (U. Sanitaire) :

Elle fabrique le matériel sanitaire (baignoire, évier de cuisine, lavabo.....etc.), elle est acquise par l'entreprise ENIEM en l'an 2000, elle n'entre pas dans les champs de certification de l'entreprise.

L'unité lampe de MOHAMADIA (ULM) qui a démarré en Janvier 1979 pour fabriquer des lampes d'éclairage domestique ainsi que des lampes de réfrigérateurs est devenue filiale à 100% ENIEM le premier Janvier 1997, elle est dénommée (FILAMP).

3- Organigramme de l'ENIEM

Figure 1 : Organigramme générale de l'ENIEM

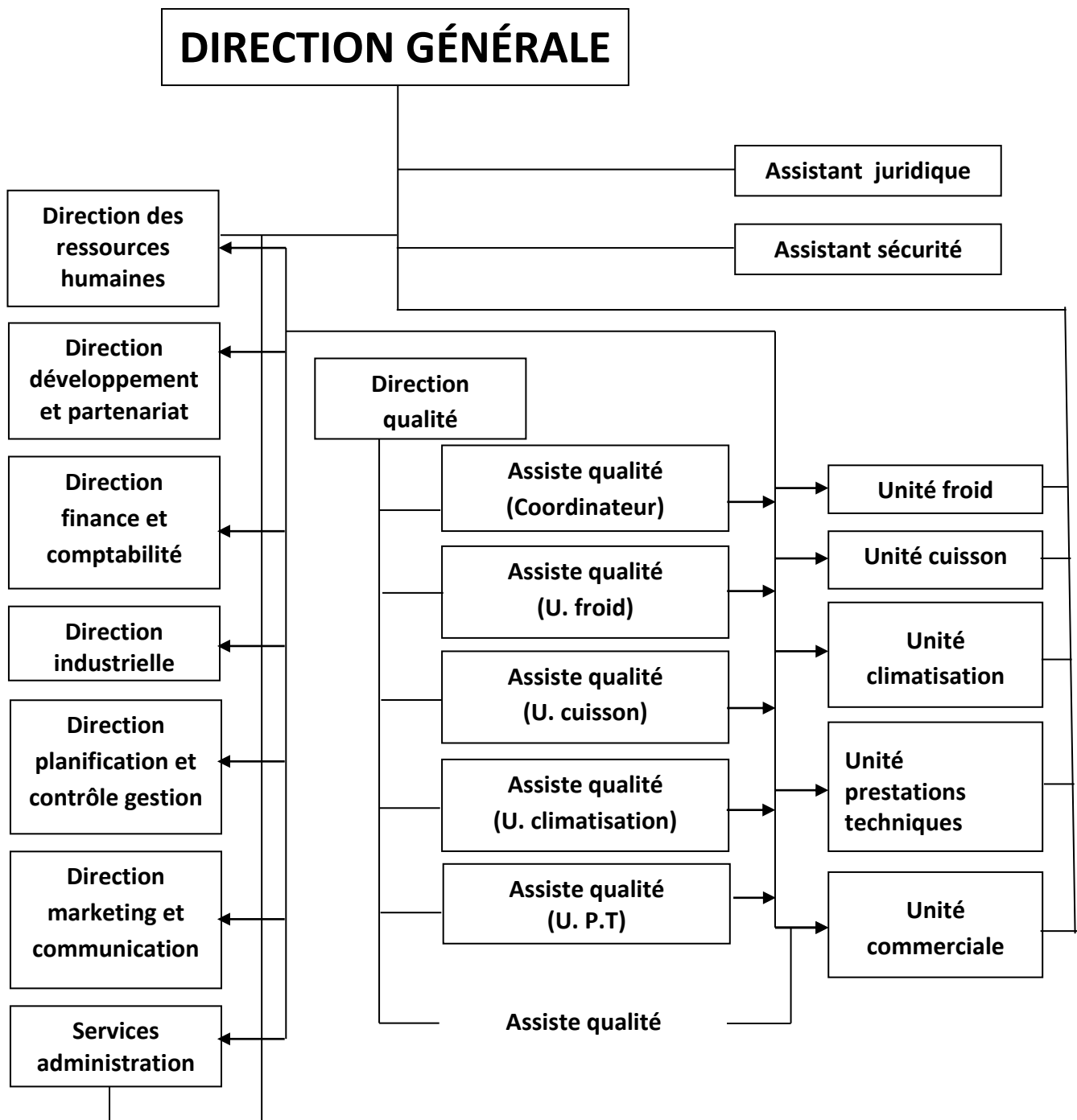
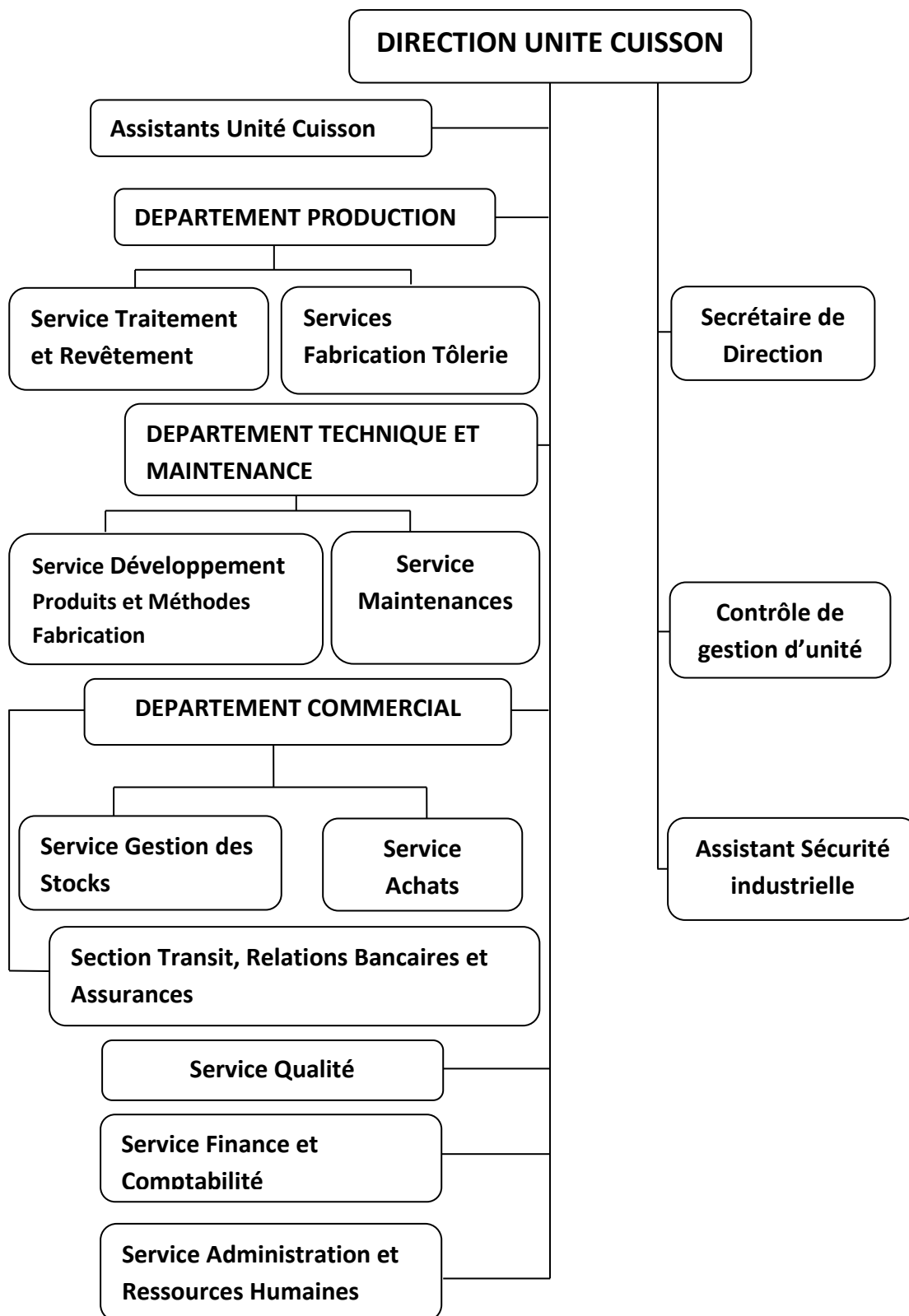


Figure 2 : Organigramme de l'unité Cuisson



3-3 Vocation du service finance et comptabilité :

1- Section comptabilité analytique :

Cette section a pour mission :

- ✓ « 818 » journal des achats locaux ;
- ✓ « 823 » journal d'annulation des achats locaux ;
- ✓ « 833 » journal des réceptions imports ;
- ✓ « 843 » journal d'annulation des réceptions imports ;
- ✓ « 853 » journal des mouvements ;
- ✓ « 763 » journal des opérations divers ;
- ✓ Détermination des couts matières ;
- ✓ Recueillement des charges d'exploitation ;
- ✓ Détermination des couts de production des produits.

2- Section comptabilité :

La mission de cette section se résume comme suit :

- Tenue de livre journal ;
- Tenue de livre d'inventaire ;
- Tenue des défiants journaux à savoir :
 - ✓ « 011 » journal des achats locaux ;
 - ✓ « 021 » journal des achats importations ;
 - ✓ « 023 » journal des opérations divers ;
 - ✓ « 033 » journal des cessions inter unités ;
 - ✓ « 043 » journal des investissements ;
 - ✓ « 031 » journal des frais d'approche automatique

3- Section comptabilité finance :

La mission de cette section se résume comme suit :

- ✓ Suivi des lettres de crédit ;
- ✓ « 014 » journal des opérations bancaire ;
- ✓ « 044 » journal de caisse ;

« 204 » journal des accreditifs et dette de stocks.

Section2 : Evaluation du contrôle interne

1- Procédure des immobilisations :

1-1- Procédure d'achat :

En premier lieu il y a un besoin qui est manifesté par l'unité concerné de l'entreprise à travers une demande d'achat qui est envoyé au PDG, et si il y a un accord de ce dernier, la procédure poursuit par une émission d'une demande d'autorisation d'investissement envoyer au PDG.

Si l'autorisation est accordée, il y a une consultation des offres des fournisseurs par une commission pour choisir la meilleure offre.

Parmi Les caractéristiques de sélection des offres des fournisseurs on trouve :

- ✓ relation qualité prix ;
- ✓ durée de la livraison ;
- ✓ disponibilité ;
- ✓ mode de paiement (par tranche, une partiel a la commande et l'autre à la livraison, par banque...) ;
- ✓ qui supporte les couts de transport la livraison ;
- ✓ et autre

Après sélection de fournisseur, il en résulte une émission d'un bon de commande par la structure relation clients ou moyens généraux en deux exemplaires :

- ✓ Une copie est remise au fournisseur contre accusé de réception,
- ✓ Une copie portant accusé de réception du fournisseur est archivée au niveau de la structure relation client.

Puis il y a une demande de déblocage de fond pour investissement envoyé au PDG.

Cette demande contient les éléments suivant :

- ✓ Désignation de l'investissement ;
- ✓ Le montant en DA ;
- ✓ L'observation qui va démontrée l'utilité de cette investissement ;
- ✓ Signature de directeur d'unité.

Quand la repense de PDG est positive, une demande de paiement est reçue par le directeur de finances et comptabilité, puis analysée par ce dernier. Il en résulte une demande de mise à disposition des fonds.

Alors s'effectue La livraison par le fournisseur et la réception par l'entreprise.

Le bon de réception est établi par la structure relation client ou moyens généraux en quatre exemplaires :

- ✓ Deux exemplaires dont la copie originale sont transmis à la structure finances et comptabilité,
- ✓ Une copie est archivée au niveau de la structure relation client ou moyens généraux,
- ✓ Une copie est transmise à la structure gestionnaire de l'immobilisation.

En fin, L'affectation de la nouvelle acquisition à une structure de l'entreprise et l'établissement d'une fiche de mise à disposition en trois exemplaires :

- ✓ La copie originale est remise à la structure à laquelle est affectée l'immobilisation,
 - ✓ Une copie est transmise à la structure finances et comptabilité,
- Une copie est archivée au niveau de la structure relation client.

1-2 procédure de cession :

En distingue deux types de session : inter-unité, et session externe.

1-2-1-Cession inter-unité :

La session inter-unité s'effectue par l'intermédiaire de l'unité commerciale, car c'est la seule qui est habilité a effectué une session (interne ou externe).

Une demande est envoyée à cette dernière avec un bon de commande. L'unité commerciale créé un bulletin de livraison qui va être envoyé à l'unité qui a exprimait la demande, et l'unité qui va effectuer la cession produit un avis de cession qui est envoyé à son tour à l'unité qui effectue l'acquisition.

Puis, Livraison du bien et établissement d'un bon de livraison en cinq exemplaires par l'unité cédante :

- ✓ Deux exemplaires dont la copie originale sont remis à l'unité cessionnaire (l'originale à la structure finances et comptabilité, une copie à la structure relation client ou moyens généraux)
- ✓ Deux exemplaires reviennent à la structure finances et comptabilité de l'unité cédante,
- ✓ Un exemplaire revient à la structure relation client de l'unité cédante

Ensuite, un bon de réception est créé en trois (03) exemplaires par la structure relation client ou moyens généraux de l'unité cessionnaire :

- ✓ La copie originale est transmise à la comptabilité,
- ✓ Une copie est archivée au niveau de la structure relation client ou moyens généraux,
- ✓ Une copie est transmise à la structure gestionnaire de l'immobilisation.

En fin, une fiche de mise à disposition est créé en trois exemplaires par la structure relation client ou moyens généraux :

- ✓ La copie originale est remise à la structure à laquelle est affectée l'immobilisation,
- ✓ Une copie est transmise à la structure finances et comptabilité,
- ✓ Une copie est archivée au niveau de la structure relation client

1-2-2- Cession à l'externe :

Toute vente d'immobilisation corporelle en externe doit être soutenue par une décision de gestion, même si ce bien est donné sous forme de don.

L'unité commerciale est la seule qui peut effectuer ce type de flux, et en résulte de cette cession une facture à quatre exemplaires :

- ✓ La copie originale est remise au client,
- ✓ Deux copies reviennent à la structure finances et comptabilité,
- ✓ Une copie est remise à la structure ayant géré l'immobilisation.

1-3 Procédure de réforme d'immobilisations corporelles :

On procède à la réforme d'une immobilisation corporelle lors que cette dernière ne présente plus des avantages économiques pour l'entreprise.

Et parmi les raisons de réforme on peut trouver :

- Cout de réparation élevée ;
- Panne irréparable ;
- Obsolescence ;
- Changement de processus de production.

Une commission AD HOC est désignée pour détermine si une immobilisation corporelle est habilité à être réformé, et si c'est le cas il y a une sortie de la comptabilité sur la base d'un procès verbale élaboré par la commission AD HOC.

1-4 procédure d'inventaire des immobilisations corporelles :

le 15/10/N de chaque année est le dernier jour pour désigner la date de début de l'inventaire, et la désignation de l'équipe d'inventaire qui est composée de trois équipes A, B et l'équipe C qui va contrôlée les deux premières, et cette dernière prépare les supports de prise d'inventaire par structure ou centre de frais et par nature d'immobilisation que elle remettras a l'équipe A et B.

Les membres des équipes sont désignée par la structure ressource humaine et signée par le directeur de l'unité.

Le jour de l'inventaire l'équipe A et B munit des supports d'inventaires procède à l'inventaire physique en mettant EX pour les immobilisations existantes, NR pour les immobilisations non retrouvées, et les immobilisations trouvées ne figurant pas sur le listing, ces derniers seront ajoutés.

L'équipe C est chargée en suite de compare le résultat de l'inventaire des deux équipe A et B, elle intervient si il y a des différences, puis elle remplit une fiche d'écart d'inventaire « CL1010 », qui est envoyé à la structure concerné pour qui il soit justifié. Si un écart n'est pas justifié il est enregistré dans le code « fiche état des écarts CL 1030 » que elle remettra à la fin de l'inventaire à la commission de l'inventaire de l'entité.

A la fin de l'inventaire, il y a une mise à jour du fichier d'immobilisation, comptabilisation des écarts, présentation de dossier d'inventaire à la commission centrale de l'entreprise, et en fin comptabilisation des résultats du conseil d'administration.

2- Questionnaire de contrôle interne :

2-1 au niveau de l'acquisition :

Tableau 5 :

N°	Question	oui	Non	observation
1	les demandes d'achat, sont-elles à la base de toute commande ?	✓		
2	sont t'elles signées par un responsable habilité ?	✓		
3	Les bons de commandes, sont-ils pré numérotés ?	✓		
4	y a-t-il suivi, de demande en instance de livraison ?	✓		

5	Existe-t-il des règles ou instructions déterminant ce qui doit être comptabilisé en charge et ce qui doit être porté en immobilisations ?	✓		
6	Pour l'acquisition de leurs investissements, les unités de productions et agences commerciales réclament-elles une autorisation de la direction générale ?	✓		
7	Pour des dépenses supérieures à un certain montant, l'autorisation de la direction est-elle requise ?	✓		Tout achat d'une immobilisation doit passer par le PDG
8	Les acquisitions sont-elles reportées automatiquement sur des fiches ?	✓		
9	Le cout d'acquisition est-il correctement calculé ?	✓		

2-2- Au niveau de la cession :

Tableau 6 :

N°	Question	oui	Non	observation
1	Existe-t-il une procédure précisant les conditions relatives aux cessions des immobilisations ?	✓		
2	Exit-il des cessions entre unité ?	✓		
3	Si c'est le cas, exit-il une procédure qui régit cette pratique ?	✓		
4	Enregistre-t-on les plus et moins valus sur session ?	✓		
5	Existe-t-il un contrôle pour les cessions des réformes des immobilisations ?	✓		
6	L'utilisation réelle des immobilisations est-elle régulièrement examinée pour déterminer les immobilisations à céder, mettre au rebut, déprécier ?	✓	✓	-oui pour les rebuts et dépréciation. -non pour les cessions.

2-3- Au niveau de suivi des immobilisations :**Tableau 7 :**

N°	Question	Oui	Non	observation
1	L'entreprise procède-t-elle à l'inventaire au moins une fois par an, de ses investissements ?	✓		
2	Y a-t-il un rapprochement avec la comptabilité ?	✓		
3	Dans le but de satisfaire ses besoins internes afin de pouvoir procéder à des contrôles, l'entreprise établit-elle périodiquement un recensement de toutes ses acquisitions ?	✓		
4	Pour les immobilisations utiliser par l'ENIEM et appartenant à des tiers, es-que il y a un contrôle de ce bien par leurs propriétaire (tiers) ?	✓		la filiale de MILIANA vient faire l'inventaire de ces biens chaque fin d'exercice

2-4- Au niveau de l'amortissement :**Tableau 8 :**

N°	Question	oui	Non	Observation
1	Constatant les amortissements à chaque fin d'exercice ?	✓		
2	Existe-t-il des immobilisations complètement amorties ?	✓		
3	Le mode de calcul de taux d'amortissement, est-il basé sur la date de mise en service?	✓		
4	Le mode d'amortissement utilisée, est-il adapté aux besoins de l'entreprise ?	✓		Généralement c'est le mode linéaire

2-5- Au niveau protection des actifs :**Tableau 9 :**

N°	Questions	Oui	non	observation
1	Peut-on faire une distinction entre, d'une part les dépenses d'investissements, et	✓		

	d'autre part celle relatives à l'entretien et réparations ?			
2	Des plans d'implantations, relevés détaillés et dossiers sont-ils conservés en vue de connaître la situation exacte des terrains, bâtiments et équipements de production ?	✓		
3	Tient-on un fichier d'immobilisations au sein de service entretien de l'entreprise ?	✓		
4	Pour les biens immobiliers constitue-t-on des dossiers individuels renfermant : titre de propriété, acte notaire, plans ?	✓		
5	Existe-t-il un examen périodique qui détermine les immobilisations qui ont besoin à des réparations ?	✓		il est tenu par le service maintenance

2-6 au niveau de la réévaluation :

Tableau 10 :

N	Questions	Oui	non	Observation
1	Existe-t-il des écarts de réévaluations ?	✓		

- **Source :** Mokhtar BELAIBOUD, pratique de l'audit conforme aux normes IAS/IFRS et au SCF, BERTI
- **Source :** une autre partie est élaborée par l'étudiant.

Remarque :

- ✓ Il n'y a pas un examen régulier des immobilisations qui détermine si le bien est cessible.
- ✓ Il existe un inventaire fait par la filiale de MILIANA dans l'entreprise sur ce qui concerne les investissements qu'elle loue pour l'ENIEM.
- ✓ Existence d'un examen périodique des biens qui ont besoins à des réparations, qui est effectuée par le service maintenance.
- ✓ Le type d'amortissement utiliser généralement est le mode linéaire.
- ✓ Tout achat d'une immobilisation doit avoir un accord par le PDG.

3-Organisation liée aux immobilisations :

3-1- l'inventaire physique :

Vu l'importance et l'obligation de tenir un inventaire au moins une fois par an, les responsables de la tenue de l'inventaire physique veillent à ce que cette pratique soit perpétuée à chaque fin d'exercice par souci de protection de patrimoine de l'ENIEM mais aussi pour répondre à une obligation émise par le code de commerce.

3-2- manuel des procédures

On peut désigner plusieurs procédures qui sont mises en place pour permettre une bonne gestion des immobilisations corporelles, Comme la procédure de cession entre unité, procédure d'acquisition des immobilisations...etc.

Toutes ces procédures évitent à leurs utilisateurs de tomber dans les erreurs. Et ces procédures sont épaulées par l'outil informatique qui permet de traiter des données sur immobilisations d'une manière automatique dans un temps minimum, alors il y a un gain de temps et d'argent.

3-3- la fiche d'immobilisations :

Elle est considérée comme la carte d'identité de bien, elle contient les informations sur les immobilisations, et parmi ces informations on trouve :

- ✓ La désignation du bien ;
- ✓ Sa date d'acquisition ;
- ✓ Le fournisseur ;
- ✓ Le taux d'amortissement/Durée de vie ;
- ✓ La valeur d'acquisition ;
- ✓ La valeur nette comptable ;
- ✓ La TVA.

Elle est utilisée dans différentes procédures comme la procédure de cession, pour donner un point de vue global sur cette immobilisation à un futur acquéreur.

Section3 : Contrôle des comptes des immobilisations corporelles :

1- Programme de travail :

Le travail consiste à :

- ✓ Vérifier l'existence des immobilisations corporelles ;
- ✓ Vérifier les contrats d'acquisitions, les fiches d'immobilisations ;
- ✓ Vérifier que l'inventaire est effectué correctement à la fin de chaque exercice.
- ✓ Vérifier si des écarts de réévaluations existent, et s'ils sont bien comptabiliser
- ✓ Vérification si le cout d'acquisitions est bien calculé ;
- ✓ Vérification si des pertes de valeurs existes ;
- ✓ Vérification l'existence des dépenses ultérieurs et si elles sont correctement comptabilise ;
- ✓ Vérifier si l'approche par composant est appliquée ;
- ✓ Vérifier la cession : si il existe des pertes ou plus valus ;
- ✓ Vérifier les amortissements : si le taux d'amortissement est correctement calculé, et si les dotations aux amortissements sont bien enregistre.
- ✓ Vérifier les fiches des immobilisations.

2- La partielle des immobilisations corporelles de bilan :**Tableau 11 :**

N°	Libellé	Montant net au 31/12/2011	Montant net au 31/12/2012
21	Immobilisation corporelles	8 680 492 277,73	8 282 288 610,85
211	Terrain	5 461 335 735,00	5 291 900 857,00
212	Agencements et aménagements de terrain	10 254 884,89	8 329 519,07
213	Bâtiment	3 086 646 503,55	2 879 874 853,23
215	Installations techniques, matériel et outillage industriel	102 275 882,30	84 301 599,67
218	Autre immobilisations corporelles	19 979 271,99	17 881 781,88

On remarque qu'il y a des variations dans le bilan pour les deux années 2011 et 2012, alors on va procéder aux vérifications pour s'assurer que ils ne sont pas le résultat d'anomalie, et justifier les variations sur le bilan.

3- Les teste probants :

3-1 les tests sur le bilan :

Les variations constatées sur le bilan pour les deux années sont dues :

Tableau 12 : amortissement

N°	Libellé	Amortissement 31/12/2011
21	Immobilisations corporelles	10 943 152 479,40
211	Terrain	-
212	Agencements et aménagements de terrain	32 549 509,18
213	Bâtiment	4 825 987 239,74
215	Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 861 361 608,17
218	Autre immobilisations corporelles	223 254 122,31

Remarque :

- Les dotations aux amortissements et provisions sont bien tenue par la comptabilité et calculé ;
- Ils sont bien comptabilisés ;
- L'inventaire c'est bien effectue ;

Conclusion :

Le bilan est bien tenu, cela revient à une organisation acharné des dirigeants, et aussi un système d'information bien adapté aux besoins de l'entreprise.

Il n'y a pas d'anomalies constaté lors des tests sur le bilan.

3-2 les tests sur une acquisition :**➤ fiche d'immobilisation avant décomposition : ¹**

- Désignation du bien : Bâtiment montage cuisine.
- N° d'inventaire : 6BT 2B.
- Compte comptable : 213000.
- Date d'acquisition : 01/07/1977.
- Fournisseur : COSIDER.
- Affectation : 600.
- Mode d'amortissement : linéaire
- Taux d'amortissement : 5%.

Tableau 13 : tableau calcule de VNC avant décomposition

Valeur d'origine	119 641 662,24
Amortissement val d'origine	108 631 195,33
Valeur réévaluée	38 056 865,49
Amortissement val réévaluée	3 805 686,54
Valeur d'origine réévaluée	157 698 527,73
Durée de Vie /Taux d'amortissement	5%
Total des amortissements	112 436 881,87
Valeur nette Comptable	45 261 645,86

➤ Fiche d'immobilisation après décomposition :

- Désignation du bien : Bâtiment montage cuisine
- N° d'inventaire : 6BT 2B
- Compte comptable : 213000
- Date d'acquisition : 01/07/1977
- Fournisseur : COSIDER
- Affectation : 600
- Mode d'amortissement : linéaire
- Taux d'amortissement : 5%

Tableau 14 : tableau calcule de la VNC après décomposition

Composants	Taux réel	VO	du	Amortis	VNC
Structure et gros œuvres	80%	94 397 105,79	40 ans	86 511 938,09	7 885 167,70
Etanchéité	10%	11 799 638,22	10 ans	10 813 992,26	985 645,96
Peinture et éléments sans valeur	5%	5 899 819,11	10 ans	5 406 996,13	492 822,98
Menuiserie	5%	5 899 819,11	20 ans	5 406 996,13	492 822,98
Total (I)		117 996 382,24		108 139 922,61	9 856 459,63

¹ DFC unité cuisson de l'ENIEM.

Tableau 15 : tableau de calcul de VNC après décomposition

Etanchéité	01/09/2004	1 269 710,00	10 ANS	402 074,83	867 635,17
Lanterneau Bâtiment	10/04/2005	375 570,00	10 ANS	89 197,89	867 635,17
Totale (II)		1 645 280,00		491 272,72	1 735 270,34
TOTAL (I) + (II)		119641662,24		108 631195,33	11 591 729,97

❖ Valeur réévaluée le 01/01/2008 :

Tableau 16 : tableau de réévaluation de bien et de calcul de la VNC

COMPOSANTS		TAUX REAL	V-Réévaluée	D U	AMORTIS R	V- V N C
1	Structure et gros œuvres	80%	30 445 492,39	40 ANS	3 044 549,23	27 400 943,16
2	Etanchéité	10%	3 805 686,55	10 ANS	380 568,65	3 425 117,90
3	Peinture et éléments sans valeur	5%	1 902 843,27	10 ANS	190 284,33	1 712 558,95
4	Menuiserie	5%	1 902 843,27	20 ANS	190 284,33	1 712 558,95
TOTAL		100%	38 056 865,49		3 805 686,54	34 51 178,95

Remarque :

On remarque que l'entreprise a appliqué les règles de SCF, et cela est mentionné dans les points suivants :

- ✓ On peut constater que l'inventaire est réaliser chaque fin de période ;
- ✓ Il y a une réévaluation qui est constaté ;
- ✓ Il a une application de l'approche par composant qui est appliquée notamment pour ce qui concerne la peinture et élément sans valeur, car si il y a pas eu respect de l'approche par composant on l'aurait constatée comme des frais et cela n'est pas autorisé dans le SCF.
- ✓ Présence d'une fiche d'immobilisation contenant des informations important sur l'immobilisation ;
- ✓ il y a une constatation de la valeur nette comptable ;
- ✓ l'approche par composant a fait ressortir les taux d'amortissement réel pour chaque élément de l'immobilisation, et cela donne une valeur plus correcte de l'immobilisation.

Conclusion du chapitre :

On a vue à l'issue de ce chapitre l'importance de contrôle interne des immobilisations corporelles au sein d'une grande entreprise industrielle telle que l'ENIEM, et on a fait ressortir quelques anomalies sur tous à travers un questionnaire qui englobe la manière dont les immobilisations corporelles sont tenus au sein de l'entreprise.